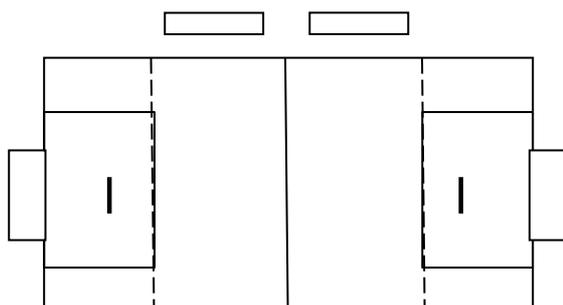


REGLEMENT DU FOOTBALL À 8

LOI 1 – Le terrain de jeu du football à 8

- **Le terrain** correspond à un ½ terrain adulte, soit 60 à 70 mètres en longueur et 45 à 50 mètres en largeur.
- **Les surfaces de réparation** mesurent 26m x 13m.
- **Les buts** mesurent 6m x 2.10m
Les buts doivent être fixés au sol afin d'éviter tout risque de bascule.
- **Le point de penalty** est à 9 mètres (prévoir 2 tirets à côté du point, pour effectuer les coups de pied de but).
- **Une zone technique** pour les éducateurs doit être prévue de part et d'autre du terrain. Elle doit se situer de chaque côté de la cage du terrain du football à 11 (de 1 à 5 mètres).



- NB :**
- La ligne de surface, se situant aux 13 mètres, doit être prolongée jusqu'à la ligne de touche (car elle est utile pour le hors-jeu en U11)
 - La ligne médiane, doit être tracée (car elle est utile pour le hors-jeu en U13)

LOI 2 – Le ballon

Taille 4 sauf pour les catégories Vétérans, U18 F et Séniors F où est utilisé un ballon taille 5.

LOI 3 – Nombre de joueurs

Tous les joueurs doivent participer à 50% du temps de jeu de la rencontre.

Une équipe se compose de **8 joueurs** dont un gardien de but, et **4 remplaçants** maximum.

Ceux-ci peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre. Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et à ce titre revenir sur le terrain.

Le minimum de joueurs présents sur le terrain de jeu en Football à 8 est fixé à **7 par équipe**, faute de quoi le match ne pourra avoir lieu ou continuer.

LOI 4 – Equipements des joueurs

Identique à celle du Football à 11.

Le port des protège-tibias est obligatoire.

LOI 5 – Arbitres

Loi identique à celle du Football à 11.

En U10/U11 il est préconisé de faire arbitrer les matchs par des U15 (licenciés) et U17 (licenciés)

En U12/U13 il est préconisé de faire arbitrer les matchs par des U17 (licenciés) et U19 (licenciés)

LOI 6 - Arbitres assistants

En U12-U13, les arbitres assistants peuvent être des joueurs remplaçants en accord avec l'arbitre central et les éducateurs.

LOI 7 – Réserve

LOI 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu

Le ballon est en jeu lorsqu'il est botté vers l'avant. Le joueur ne peut retoucher le ballon avant que celui-ci n'ait été retouché par un autre joueur.

La distance des adversaires est de 6 mètres.

ATTENTION : pour le football à 8, il est interdit de marquer directement sur le coup d'envoi.

LOI 9 – Ballon en jeu et hors du jeu.

Loi identique à celle du Football à 11.

La remise en jeu de la touche se fera avec les mains.

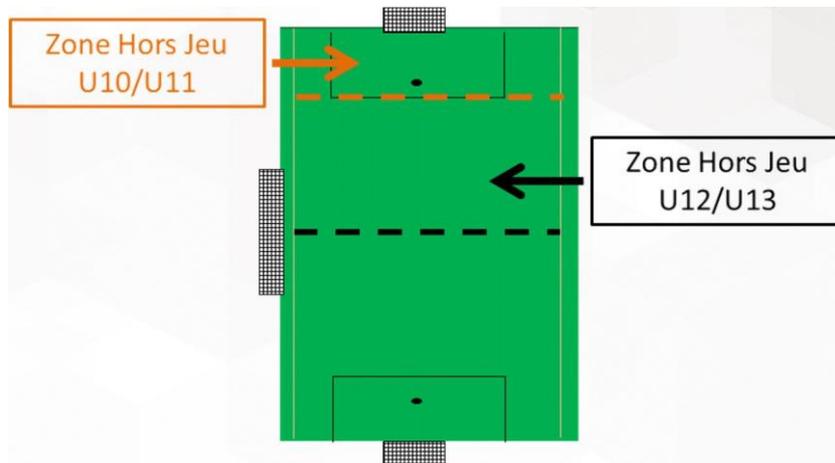
LOI 10 – But marqué

Le but est marqué lorsque le ballon franchit entièrement la ligne de but.

(Buts sur coup d'envoi non acceptés – voir loi 8 du foot à 8).

LOI 11 – Hors-jeu

- ❖ **En U10-U11 et U12 F** : le hors-jeu ne s'applique que dans la zone des 13 mètres.
- ❖ **En U12-U13** : le hors-jeu s'applique à partir de la ligne du médiane (comme au football à 11).



LOI 12 – Fautes et comportement antisportif

Identiques à celle du Football à 11 (donc des **coups-francs directs et indirects** peuvent être sifflés en fonction de la nature de la faute), sous réserve des modifications suivantes :

NB :

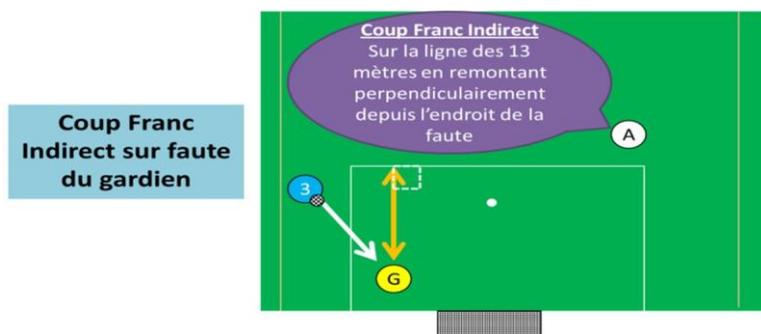
- ✓ Toutes les fautes commises intentionnellement dans la surface de réparation sont sanctionnés d'un **coup de pied de réparation**.
- ✓ **Le gardien de but ne peut se saisir du ballon avec les mains sur une passe du pied volontaire de son partenaire** (en U10/U11 et U12/U13). Cette faute sera sanctionnée par un coup-franc indirect aux 13 mètres (voir LOI 13).
- ✓ **Le gardien de but ne peut dégager au pied de volée ou de ½ volée** (en U10/U11 et en U12/U13). Cette faute sera sanctionnée par un coup-franc indirect aux 13 mètres (voir LOI 13).

LOI 13 – Coups Francs

Identiques à celles du Football à 11.

Toutefois, la distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres (au lieu de 9 mètres 15 dans le football à 11).

Par ailleurs, les fautes commises par le gardien de but (prise de balle à la main sur une passe au pied d'un partenaire, ou dégagement de volée et de ½ volée) seront sanctionnées par **un coup-franc indirect sur la ligne des 13 mètres perpendiculairement à l'endroit de la faute**.



LOI 14 – Coup de pied de réparation

Le point du coup de pied de réparation est à 9 mètres du but.

LOI 15 – Rentrée de touche

Identique à celle du Football à 11.

LOI 16 – Coup de pied au but

Le ballon est placé à la hauteur du point de penalty (donc à 9 mètres). Des tirets ont dû être placés à cet effet. Les joueurs adverses doivent se trouver à 6 mètres.

LOI 17 – Coup de pied de coin

Identique à celle du Football à 11.

La distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres (au lieu de 9 mètres 15).

EPREUVE DES COUPS DE PIED AU BUT

Pour départager deux équipes à égalité après le temps réglementaire d'une rencontre de coupes en Football à 8 (à l'exception des U11)

Cette épreuve se déroule IMMÉDIATEMENT après la fin de la partie, sans regagner les vestiaires. Les dispositions suivantes seront prises, pour le déroulement de l'épreuve :

- L'arbitre procédera au tirage au sort pour désigner l'équipe qui botte le premier coup de pied. Le gagnant du toss débute.
- **Cinq** joueurs en jeu à l'issue du match tire un coup de pied au but. Ce qui amène à une première SERIE de **cinq** coups de pied.
- **Les tirs sont effectués alternativement, les gardiens permutant à chaque fois. Tous les joueurs, à l'exception des gardiens de buts et celui donnant le coup de pied doivent rester à l'intérieur du rond central pendant l'exécution des tirs.**
- **Si après une première série (5 tireurs), les équipes ont obtenu le même nombre de buts, l'épreuve se poursuit, chaque joueur de champ tirant à nouveau jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre identique de tirs effectués. L'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante.**
- Toute faute commise au moment d'un coup de pied ne doit pas profiter à l'équipe qui l'a commise. Les coups de pied sont exécutés suivant les dispositions de la Loi XIV (Penalty en dehors du temps réglementaire).